

SITE WEB SUR LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE INTERPERSONNELLE AU TRAVAIL

Des utilisateurs commentent

« Les effets de la violence au travail se font sentir sur la santé des dégradation du climat de travail, etc. Pour prévenir cette violence, les participative. »

>>> Celle qui parle, c'est Nathalie Jauvin, chercheure de l'équipe de recherche sur les interrelations personnelles, organisationnelles et sociales du travail (RIPOST) du CSSS de la Vieille-Capitale.

Le printemps dernier, en collaboration avec le RIPOST, l'IRSST a produit et mis en ligne un site Web sur la prévention de la violence interpersonnelle au travail, issu notamment des recherches de l'équipe dont fait partie M^{me} Jauvin (voir Prévention au travail, automne 2013).

Partager les résultats

« Nous étions convaincus que les résultats de l'étude que le RIPOST a menée en milieu carcéral étaient transférables à d'autres contextes de travail, explique Charles Gagné, conseiller en valorisation des résultats de la recherche à l'IRSST. Selon les consultations que nous avions réalisées, un site Web s'avérait le meilleur moyen de diffuser à large échelle les pratiques à adopter pour prévenir la violence entre les membres d'une même organisation. La grande convivialité du site et la flexibilité des outils proposés permettent à toutes les organisations, et non seulement à celles qui disposent déjà d'un programme de prévention de la violence, de s'approprier la démarche et de la modeler selon leur contexte. Certaines organisations utiliseront l'ensemble de la démarche, d'autres, seulement certains éléments », note-t-il.

« Grâce à la souplesse qu'offre le Web, nous pouvons modifier, bonifier et même évaluer le site régulièrement, ce qui se fait plus difficilement avec un document écrit », ajoute Nathalie Jauvin.

Un outil passe-partout

Dès sa mise en ligne, le site Web suscite de l'intérêt. « Il répond à une demande, au besoin d'avoir du matériel accessible et des outils téléchargeables à

chacune des étapes de la démarche », note Nathalie Jauvin.

« C'est un outil fort intéressant pour les milieux de travail, affirme Véronique Caron, conseillère en gestion de la présence au travail et de l'invalidité au Service des ressources humaines de la Ville de Sherbrooke. J'ai davantage exploré la démarche proposée. Elle est bien présentée et simple à intégrer dans nos interventions. Elle reprend les notions déjà connues et utilisées en analyse de risque. À mon avis, cela facilitera sa mise en application dans notre organisation. J'apprécie également les astuces, les aidemémoire et les modèles de documents. Il est utile d'avoir sous la main une base comme la trousse à outils dont nous pouvons adapter les documents à notre image. Pour nous, c'est un gain de temps et d'énergie. Il serait intéressant que cette démarche puisse être téléchargée en un seul document ou qu'on puisse l'impri-

Conseillère à l'Association sectorielle paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur des affaires sociales, Lucie Legault donne des formations sur la santé psychologique. Elle aussi apprécie les outils du site : « Je donne en référence le site sur la violence interpersonnelle au travail à chacune de mes formations. Quand une préoccupation est identifiée, on peut s'y référer pour



ÉTAPE PAR ÉTAPE Cinq jalons pour désamorcer la violence au travail

trouver des outils très concrets, comme des vidéos, des synthèses, des exemples de lettres, des références. Je le trouve très utile. »

Coordonnatrice au réseau des délégués sociaux de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) Louise Grenier est du même avis. « J'ai informé les délégués sociaux de la FTQ de l'existence de ce site. C'est un outil que nous pourrons utiliser dans le cadre de notre travail. Je crois d'ailleurs que travailleurs et employeurs verront les avantages de s'v référer. »

Selon Nathalie Jauvin, le site Web sur la prévention de la violence interpersonnelle au travail n'a pas d'équivalent ailleurs dans le monde. « Le Ouébec est nettement en avance, mais ce que le site ne montre pas, c'est toutes les années de recherche qu'il y a derrière. Le site est le résultat d'un cumul d'expertise et d'une alliance entre l'équipe de RIPOST et l'équipe en transfert de connaissances de l'IRSST. C'est un exemple d'un grand partenariat avec les milieux, avec qui nous avons fait une démarche de collaboration », conclut-elle. <<

CLAIRE THIVIERGE

Clairement délimitée et expliquée, la démarche qu'expose le site Web Prévention de la violence interpersonnelle en milieu de travail comporte cinq étapes fondées sur la participation conjointe des employeurs et des travailleurs. Chacune de ces sections présente des astuces, des trucs et des commentaires, des hyperliens renvoyant à diverses autres sources d'information (documents à télécharger, définitions, statistiques, références, etc.) et une trousse d'outils incluant tout le nécessaire pour passer à l'action.

Conseillers en ressources humaines, préventeurs, représentants syndicaux, gestionnaires, employeurs et travailleurs peuvent tous en tirer parti. Voici comment se découpe cette démarche paritaire préventive :



Créer un engagement – La clé : une approche participative



Identifier les facteurs de risque et de protection - Déterminer l'ampleur du problème et brosser un portrait qualitatif de la dynamique interne



Élaborer un plan d'action – Concrétiser la démarche en passant à l'action



Implanter le plan d'action et en faire le suivi - Instaurer un processus continu et suivre l'effet des mesures implantées



Évaluer les effets – Vérifier l'atteinte des objectifs

Pour en savoir plus

Le site Web Prévention de la violence interpersonnelle en milieu de travail a été réalisé par : Linda Savoie et Charles Gagné, IRSST Nathalie Jauvin et Nadine Bolduc, RIPOST. Pour y accéder: www.irsst.qc.ca/prevention-violence

« Un outil pour prévenir la violence interpersonnelle dans les milieux de travail », Prévention au travail, automne 2013, p. 36-37.

DUSSAULT, Julie, Nathalie JAUVIN, Michel VÉZINA, Renée BOURBONNAIS. Prévention de la violence entre membres d'une même organisation de travail - Évaluation d'une intervention participative, Rapport R-661, 84 pages : www.irsst.qc.ca/media/documents/PubIRSST/R-661.pdf